La gazette de l'AYTT

Club de Tennis de Table de YERRES

Gazette

N° 45

Novembre

2024

Sommaire

P : 1 – Information importante
P : 2 – Organigramme du club
P : 3 – La charte du pongiste yerrois
P : 4 – Règlement intérieur
P : 6 – Statuts du club
P : 10 – La page du pongiste débutant
P : 12 – Un peu d'humour
P : 13 – Planning d'occupation de la salle
P : 14 – Les effectifs au 20 novembre 2024
P : 15 – Calendrier des compétitions à venir
P : 17 – Championnat de France par équipes
- Calendrier et résultats
P : 21 – FSGT – Résultats fédéraux vétérans
P : 22 – Liens utiles

INFORMATION

Loisirs du lundi

Changement temporaire d'horaire

du lundi 18 novembre à mi janvier

Ouverture de la salle : 15H00

ORGANIGRAMME DU COMITÉ DIRECTEUR

Président
Yves Le Drogueux

Vice Présidente
Facebook
Cécile Lambert

Trésorière
Martine Rouchon

Secrétaire
Jérôme Renier

Relation presse
Christian Husson

Compétitions jeunes
Juge arbitre
Jacques Roca

Site Internet AYTT
Laura Navarro

Compétitions jeunes
Correspondant club
Alex Cyrille

La gazette
Bernard Guillemard

Suivi des jeunes
Timothée Bécart

Référent loisirs
Cyrille Cournède

Arbitrage
Ruben Araujo-Plaza

Les 12 commandements du pongiste yerrois

- Un grand soin du matériel tu prendras
- Au montage et au rangement des tables tu participeras
- Une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures propres tu porteras
- Jamais sur une table ou une séparation tu ne t'assiéras
- Précieuses et fragiles sont les balles, tu les préserveras par une utilisation modérée et un ramassage soigné
- La raquette de prêt du club tu nettoieras et rangeras
- Ta tasse à café sale tu laveras et rangeras, ton gobelet usagé tu jetteras
- Les vestiaires et les sanitaires propres tu laisseras
- En compétition la tenue du club tu porteras
- Un comportement loyal vis-à-vis des autres joueurs et beaucoup de respect tu auras
- Tous les horaires tu respecteras
- Le bonjour tu donneras et le sourire tu partageras

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'association et les limites de responsabilité de chacun. De fait, il complète les statuts.

Article 2 : Installations sportives

L'AYTT utilise les installations gracieusement mises à sa disposition, par la municipalité yerroise.

Tout adhérent se doit de respecter ces installations et leur environnement, notamment :

- En évitant toute dégradation à l'intérieur et à l'extérieur des locaux,
- En changeant de chaussures pour la pratique du Tennis de Table dans les aires de jeu des gymnases,
- En stationnant son véhicule aux endroits prévus à cet effet.

L'accès aux installations sportives est strictement réservé aux adhérents, sauf sur invitation des membres du bureau, cette situation devant rester exceptionnelle.

Article 3 : Matériel

L'AYTT met à la disposition des adhérents les matériels nécessaires à la pratique du Tennis de Table (tables, balles et barrières de séparation). Ces matériels sont homologués ITTF et FFTT.

Tout adhérent se doit de respecter ces matériels, notamment :

- En évitant de donner des coups dans les tables et dans les barrières de séparation, en ne s'asseyant ni sur les tables, ni sur les séparations.
- En rangeant les matériels aux endroits appropriés suivant les consignes prédéfinies.

Article 4 : Tenue sportive

La pratique du Tennis de Table exige une tenue conforme au règlement FFTT. Elle se compose d'une chemisette, d'un short et d'une paire de chaussures de sport à semelle autre que noire.

Le port de la tenue de l'association est recommandé lors des compétitions individuelles, et il est obligatoire pour les compétitions par équipes.

Article 5 : Comportement sportif

Tout pongiste doit adopter un comportement sportif du meilleur niveau, notamment :

- En respectant les règles du jeu édictées par la FFTT,
- En adoptant une tenue sportive adaptée et réglementaire,
- En respectant ses entraîneurs, ses dirigeants, ses partenaires, ses adversaires et les arbitres,
- En respectant et faisant respecter les consignes de sécurité (interdiction de fumer…).

Article 6 : Discipline

Le bon fonctionnement d'une association ne peut se faire qu'avec un minimum de discipline, de comportement sportif et de respect des règles élémentaires de savoir-vivre.
Tout adhérent se doit de respecter :

- Les horaires des séances d'entraînement,
- Les programmes d'entraînements dispensés par les entraîneurs,
- Les consignes édictées par les membres du Comité Directeur (règlement intérieur, …),
- Un droit de réserve vis-à-vis de l'extérieur.
- La consommation d'alcool est strictement interdite dans et aux abords de la salle pendant les compétitions.
- Une consommation modérée est tolérée lors des animations
- L'usage de produits prohibés tels que drogues, anabolisants ou assimilés est strictement interdit dans et aux abords de la salle

Article 7 : Sanctions

Les sanctions sont prononcées selon la gravité de la faute par :

- Les entraîneurs, avec information au Bureau Directeur, pour les fautes légères :
  - avertissement verbal ou renvoi de l'entraînement.
- Le Bureau Directeur, avec avis consultatif des entraîneurs, pour les fautes lourdes :
  - suspension d'entraînement ou de compétition, indemnité forfaitaire lors de bris de matériel, exclusion temporaire et radiation de l'AYTT.

Article 8 : Application

Le présent règlement a été approuvé lors de la réunion du Bureau Directeur du 30 mai 2012, complété le 27 août 2019, et est immédiatement applicable. Il est affiché dans le lieu de pratique et est remis à tous les adhérents. L'adhésion à l'AYTT suppose l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'AYTT après vote des membres du Bureau Directeur réunis par leur président dont la voix est prépondérante en cas de partage des voix.

Yves Le Drogueux
Président de l'AYTT

ASSOCIATION YERRES TENNIS DE TABLE

STATUTS

Article 1 : Constitution et dénomination

L'Association Yerres Tennis de Table, dite AYTT, est une association loi 1901 fondée le 6 juin 1985 et déclarée en préfecture sous le n° 02919 le 18 juin 1985.

Elle fait suite à l'ASTT Val d'Yerres qui elle-même remplaçait l'association Spinolienne de Tennis de Table fondée en 1974.

Elle est agréée par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports sous le n° 91.S.526 depuis le 6 février 1992.

Elle a pour objet la pratique du tennis de table.

Elle est affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) sous le n° 12911083.

Son siège social est situé stade Pierre MOLLET rue Jules Ferry 91330 Yerres.

Article 2 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 3 : Objet

L'association a pour objet la pratique du tennis de table en loisir et compétition.

Elle contribue au respect des lois et règlements notamment en tenant ses adhérents informés des dispositions édictées à cette fin. L'association respecte les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables à la pratique des activités. Elle reconnaît avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la FFTT et s'engage à les respecter. De même, elle déclare se conformer au respect des décisions prises par le conseil d'administration ou lors des Assemblées Générales. L'association ne poursuit aucun but lucratif. Elle s'interdit toutes discussions ou manifestations présentant un caractère racial, politique ou confessionnel. L'association s'interdit toute discrimination.

Article 4 : Affiliation - Assurance

Les adhérents sont assurés par la FFTT pour les problèmes liés directement à la pratique sportive. L'AYTT et ses dirigeants ne sauraient être tenus pour responsables des dommages subis par les adhérents (vols, agressions, accident de trajet gymnase-domicile, …). Les parents sont informés que leurs enfants mineurs ne sont pas sous la responsabilité des animateurs, entraîneurs ou dirigeants de l'AYTT qui sont autorisés à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront utiles en cas de nécessité, hors de la présence des parents.

Le bureau directeur peut proposer et décider de s'engager auprès de fédérations affinitaires (FSGT, FFH…).

En conséquence les adhérents sont éventuellement assurés à d'autres fédérations si l'association s'est engagée et s'ils participent aux manifestations ou compétitions organisées par celle-ci.

Article 5 : Composition

L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs, et de membres d'honneur. Seuls les membres actifs sont tenus d'acquitter une cotisation.

Les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur peuvent assister à l'Assemblée Générale mais ne disposent pas de voix délibérative.

Article 6 : Adhésion

L'adhésion à l'AYTT est ouverte à tous. Elle est assujettie au règlement d'une cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque saison et entériné par le Bureau Directeur.

L'adhésion de chaque joueur est impérativement conditionnée par la présentation d'un certificat médical en cours de validité, mentionnant l'autorisation à la pratique du Tennis de Table.

Du fait de son adhésion à l'AYTT, l'adhérent s'engage à respecter les clauses des statuts et du règlement intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance. Il en est de même pour les parents ou tuteurs légaux des enfants mineurs adhérents à l'AYTT.

Article 7 : Licence

Tout adhérent à l'AYTT doit être licencié auprès de la FFTT. Il lui appartient de vérifier avant toute activité sportive (entraînement ou compétition) l'existence et la validité de sa licence. Une adhésion supplémentaire est nécessaire si l'adhérent participe à des compétitions organisées par d'autres fédérations avec lesquelles l'association s'est engagée.

Article 8 : Démission - Radiation

La qualité de membre se perd par

- Décès
- Démission sur simple information envoyée par courrier ou par mail.
- Exclusion (voir règlement intérieur)
- Non paiement de la cotisation

Article 9 : Composition des ressources

Les ressources de l'association sont composées par :

- Les cotisations
- Les subventions
- Les dons
- Les apports en nature
- Les produits de ses activités
- Les revenus de ses biens de placement

Article 10 : Comptabilité et obligations de l'association

Il est tenu une comptabilité complète des recettes et dépenses. Le budget annuel est adopté par le Bureau directeur et présenté en Assemblée Générale. Les comptes sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale.

Article 11 : Le Bureau directeur

Rôle :

Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'association. Lors de l'Assemblée Générale il rend compte des actions menées et de la situation financière. Il fait des propositions d'orientation qui seront validées lors de l'Assemblée Générale.

Il désigne en son sein au minimum un président, un trésorier et un secrétaire.

Composition :

Il est composé d'au moins 6 membres et d'un maximum de 15, élus par l'assemblée générale pour une durée de 2 ans. Il est élu à l'Assemblée Générale par vote à main levée sauf avis contraire par un adhérent.

Pour être éligible, il faut :

- Une autorisation parentale pour les mineurs adhérents âgés d'au moins 16 ans,
- Être membre de l'AYTT depuis au moins 6 mois à la date de l'Assemblée Générale,
- Être à jour de sa cotisation.

Fonctionnement :

Le bureau se réunit au moins une fois par an. La présence d'au moins la moitié de ses membres est nécessaire pour délibérer.

Les votes sont à la majorité simple des présents. En cas d'égalité, le vote du président reste prépondérant.

Rôle des membres :

Le président doit effectuer à la préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique de la loi du 1e juillet 1901. Il détient par son élection, les pouvoirs les plus étendus, sans toutefois pouvoir aller à l'encontre des décisions de l'Assemblée Générale. Sa position de Président lui confère le droit d'ester en justice pour représenter l'association, ou de mandater parmi les autres membres la personne de son choix pour le faire à sa place dans l'intérêt de celle-ci..

- Le secrétaire veille à la bonne marche du fonctionnement du bureau directeur.
- Le trésorier assure la gestion financière de l'ensemble de l'association.

Article 12 : Composition et droit de vote

Tous les adhérents de l'AYTT sont membres à l'Assemblée Générale. Sont électeurs à l'Assemblée Générale, tous les adhérents âgés d'au moins 16 ans, membres de l'AYTT depuis au moins 6 mois à la date de l'Assemblée Générale et à jour de leurs cotisations. Les jeunes de moins de 16 ans sont représentés par leurs parents, leur tuteur ou représentant légal.

Article 13 : Assemblée Générale ordinaire (convocation, ordre du jour, quorum)

L'AYTT doit tenir une Assemblée Générale tous les ans dont l'ordre du jour comprend les rapports d'activités (moral, financier, sportif…), et l'élection des membres du bureau directeur si nécessaire (obligation biennale). Le bureau directeur convoque individuellement les membres à l'Assemblée Générale au moins 15 jours à l'avance par tous les moyens de communication (courrier, mail…).

L'Assemblée Générale ordinaire ne peut valablement délibérer qu'en présence de 25% de ses membres présents ou représentés.

Article 14 : Modalités des votes en AG

Les votes sont exprimés à main levée. Le scrutin secret peut être réclamé par tout membre de l'AG. Le vote est acquis par la majorité simple des voix exprimées. Le vote par procuration est admis, chaque mandataire peut disposer de 3 pouvoirs au maximum.

Article 15 : Assemblée Générale extraordinaire

Les Assemblées Générales extraordinaires peuvent être provoquées pour :

- Les modifications des statuts
- Le quorum non atteint lors de l'Assemblée Générale ordinaire
- La dissolution de l'association

Article 16 : Dissolution

En cas de dissolution, par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net, conformément à la loi, à une ou plusieurs associations légalement déclarées. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

La page du nouveau pongiste

Est-ce l'effet des frères Lebrun lors des jeux olympique de Paris, toujours est-il que le club en ce début de saison a vu ses effectifs exploser avec principalement la venue de nouveaux adeptes du tennis de table.

Cette nouvelle page de la gazette leur est donc destinée afin de leur apporter de quoi mieux connaître et appréhender notre discipline et ses règles.

Après avoir vu précédemment l'historique du tennis de table et de la FFTT, voici un nouveau volet :

Et si on parlait matériel

La table

Ses dimensions

Longueur : 2,74 m

Largeur : 1,525 m

Hauteur : 0,76 m

Hauteur filet : 15,25 cm

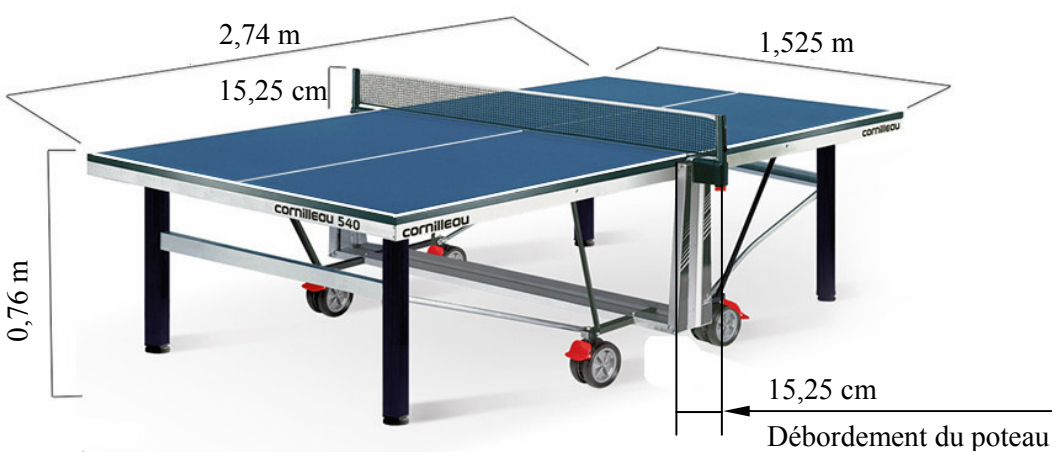

Pourquoi ces dimensions

L'explication est toute simple :

Le tennis de table étant une invention anglaise, les dimensions des premières tables étaient exprimées en mesures anglo-saxonnes (pied et pouce)

Les dimensions actuelles d'une table, correspondent donc à la conversion des mesures anglaises en unités métriques.

	Dimensions des premières tables	Conversion	Dimensions en métrique
Longueur	9 pieds	1 pied = 0,3048 m 1 pouce = 0,0254 m	9 x 0,3048 = **2,74** m
Largeur	5 pieds		5 x 0,3048 = **1,52** m
Hauteur	2 pieds et 6 pouces		2 x 0.3048 + 6 x 0,0254 = **0,76 m**
Hauteur du filet	6 pouces		6 x 0,0254 = 0,1524 m = **15,25 cm**

La surface de jeu - Articles 2.1.3 et 2.1.4 des règles du jeu

Sa couleur :

Les règles du jeu n'impose pas de couleur particulière, mais celle-ci doit êtret foncée et mate.

La surface de jeu est limitée sur ses quatre côté par une bande blanche de 2 cm de large

Pour les doubles, chaque camp est divisé en deux parties égales limitées par une bande blanche de 3 mm de large

Sa matière

La surface de jeu ***peut être faite de n'importe quelle matière*** mais celle-ci doit permettre un rebond uniforme d'environ 23 cm lorsqu'on laisse tomber une balle réglementaire sur cette surface d'une hauteur de 30 cm .

Les surfaces de jeu des tables de compétition Cornilleau utilisées au club sont en aggloméré de 25 mm d'épaisseur avec une finition SKILTOP (peinture extra-mate anti reflets à base d'eau)

Le filet

Jusqu'en 1936, le filet avait une hauteur de 7 pouces soit 17,5 cm.

Cette hauteur de filet ne favorisait pas le jeu d'attaque mais par contre convenait très bien pour des jeux de "poussette".

C'est ainsi que lors des championnats du monde à Prague en 1936, deux records de durée furent battus :

- ***L'échange le plus long*** : ***2 heures et 12 minutes*** entre le Polonais Alojzy Ehrlich et le Roumain Farcas Paneth
- ***La rencontre la plus longue : 7 heures et 30 minutes*** entre le Français Michel Haguenauer et le Roumain Marin Goldeberger. La partie n'alla pas à son terme car les arbitres l'arrêtèrent et le vainqueur fut désigné par tirage au sort; ce fut le Roumain qui gagna.

Pour mettre fin à ces durées interminables, l'ITTF (Fédération Internationale de Tennis de Table) pris deux décisions :

- **Diminuer la hauteur du filet qui passe de 17,5 à 15,25 cm de hauteur**
- Introduction de la règle de l'accélération qui permet de limiter la durée d'une partie**.**

Article - 2.2 des règles du jeu - Le filet et ses accessoires

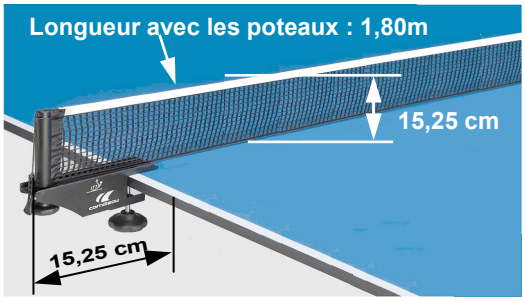

2.2.1 - Par filet et ses accessoires, il faut comprendre le filet proprement dit, sa suspension et les poteaux de suspension, **y compris les attaches qui le fixent à la table**.

2.2.2 - Le filet est suspendu par une cordelette tendue attachée à chacune de ses extrémités à un poteau vertical de 15,25 cm de hauteur, écarté de 15,25 cm à l'extérieur de la ligne latérale.

2.2.3 - **La partie supérieure du filet se trouve à une hauteur uniforme de 15,25 cm au-dessus de la surface de jeu**.

2.2.4 - Le bas du filet doit être sur toute sa longueur aussi près que possible de la surface de jeu et les extrémités latérales du filet doivent être aussi près que possible des poteaux le supportant.

Comment contrôler la hauteur du filet

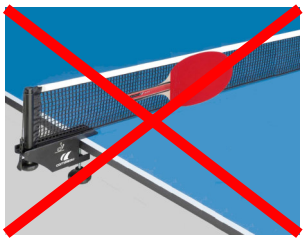

Avec une raquette : **NON**

mais avec une toise

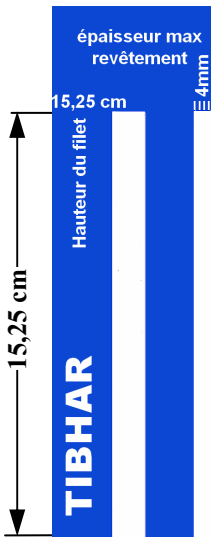

Pourquoi ne peut-on pas se servir d'une raquette pour vérifier la hauteur du filet ?

car l'article 2.4 des règles du jeu indique :

La raquette peut être de n'importe quels poids, forme et dimensions.

En conséquence

La largeur d'une raquette est très variable suivant les fabricants et/ou références, et ne fait jamais exactement 15,25 cm.

Pour contrôler et/ou régler la hauteur du filet, il faut se servir obligatoirement d'une toise

Dans la gazette de décembre, le prochain article traitera des raquettes

■ Bernard Guillemard

Un peu d'humour

Gag de la page 35 de l'album N° 2 (1963) de Boule et Bill par Roba aux éditions Dupuis

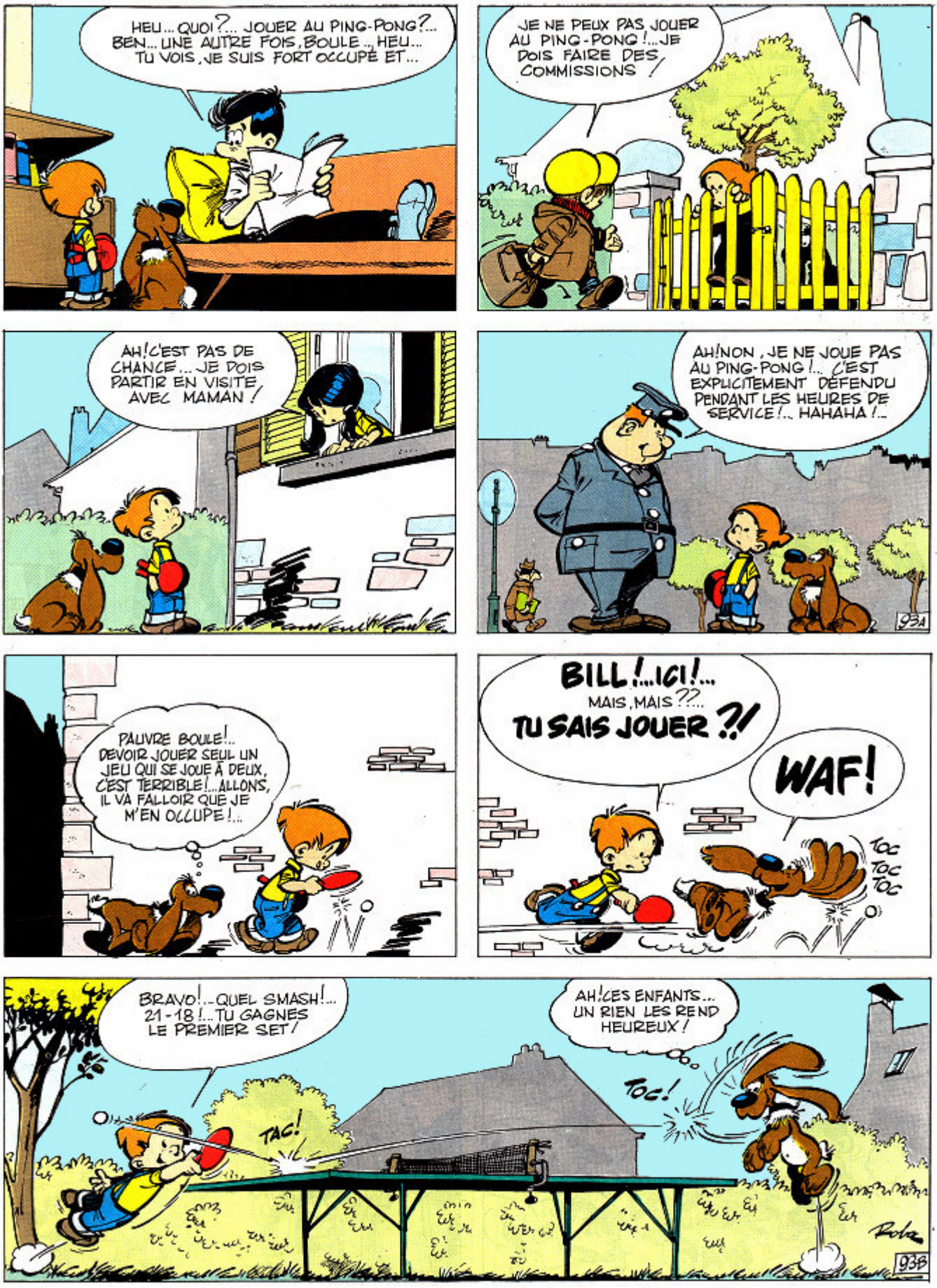

Boulle et Bill jouent en 21 points : c'est normal, le passage des manches de 21 en 11 points date de la saison 2001-2002 alors que la BD est de 1963.

Créneaux horaires d'occupation de la salle pour la saison 2024 / 2025

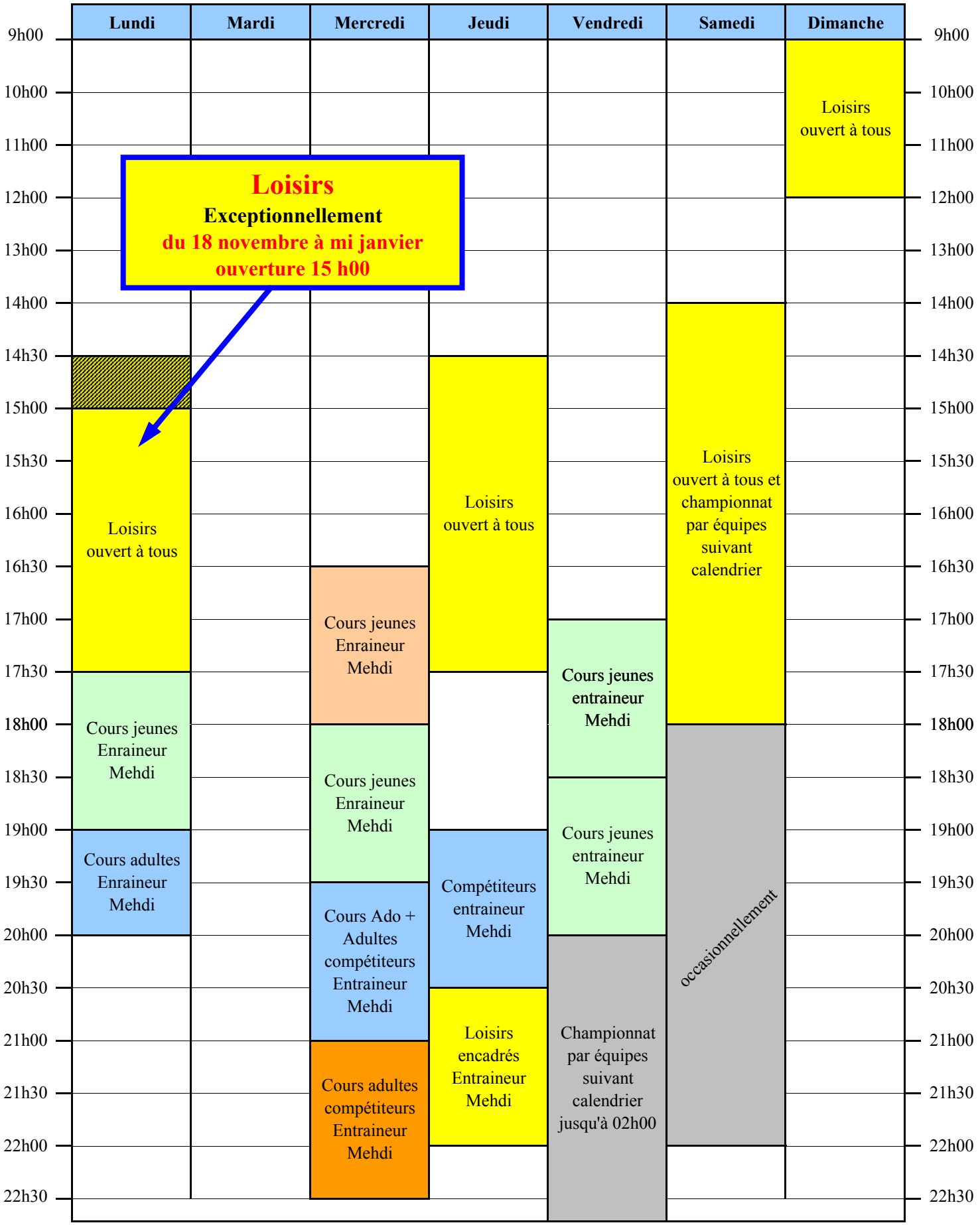

Effectif en licence FFTT au 15 Novembre 2024

Catégories			Lcences "Loisir"			Licences "Compétition"			Loisir + Compétition		
Cat Adm	Cat	Âge	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Poussin	P	-9 ans	2	7	9	0	0	0	2	7	9
Benjamin 1	B1	-10 ans	1	13	14	0	0	0	1	13	14
Benjamin 2	B2	-11 ans	1	19	20	0	1	1	1	20	21
Minime 1	M1	-12 ans	0	4	4	1	3	4	1	7	8
Minime 2	M2	-13 ans	2	7	9	0	2	2	2	9	11
Cadet 1	C1	-14 ans	1	6	7	0	4	4	1	10	11
Cadet 2	C2	-15 ans	1	5	6	0	4	4	1	9	10
Junior 1	J1	-16 Ans	0	0	0	0	4	4	0	4	4
Junior 2	J2	-17 ans	0	2	2	0	1	1	0	3	3
Junior 3	J3	-18 ans	0	1	1	1	0	1	1	1	2
Junior 4	J4	-19 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Senior	S	-40 ans	3	6	9	0	17	17	3	23	26
Vétéran 40	V40	40 à 44 ans	0	4	4	2	1	3	2	5	7
Vétéran 45	V45	45 à 49 ans	1	6	7	0	8	8	1	14	15
Vétéran 50	V50	50 à 54 ans	2	10	12	2	6	8	4	16	20
Vétéran 55	V55	55 à 59 ans	1	2	3	0	6	6	1	8	9
Vétéran 60	V60	60 à 64 ans	2	7	9	0	3	3	2	10	12
Vétéran 65	V65	65 à 69 ans	3	7	10	0	5	5	3	12	15
Vétéran 70	V70	70 à 74 ans	0	6	6	0	4	4	0	10	10
Vétéran 75	V75	75 à 79 ans	0	5	5	0	0	0	0	5	5
Vétéran 80	V80	80 à 84 ans	0	1	1	1	1	2	1	2	3
Vétéran 85	V85	85 à 89 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétéran 90	V90	90 ans et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total			**20**	**118**	**138**	**7**	**70**	**77**	**27**	**188**	**215**

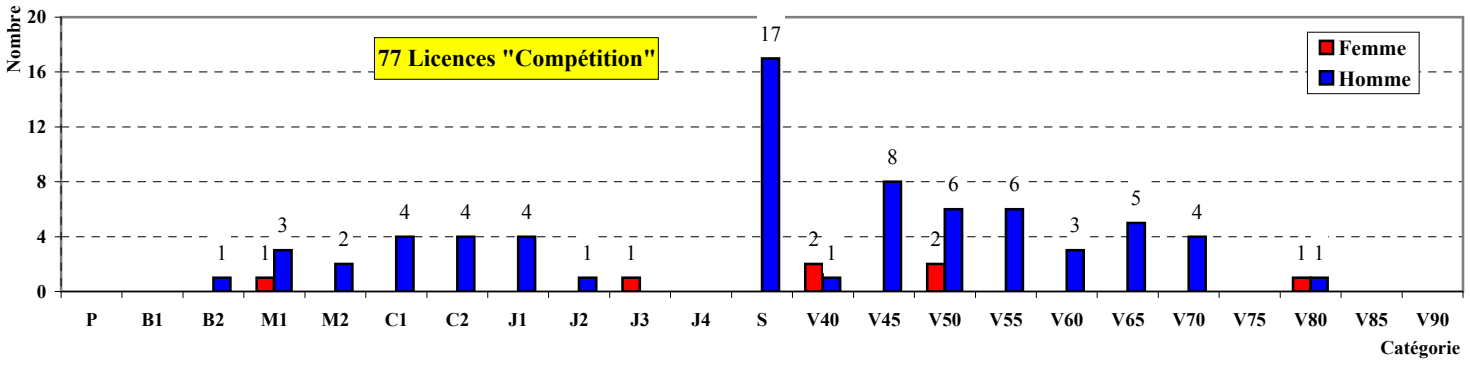

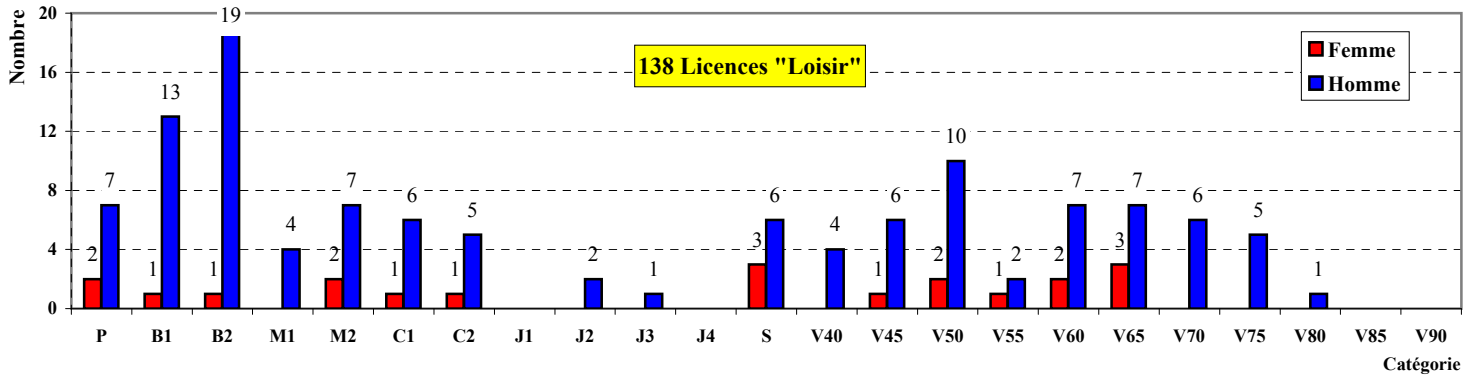

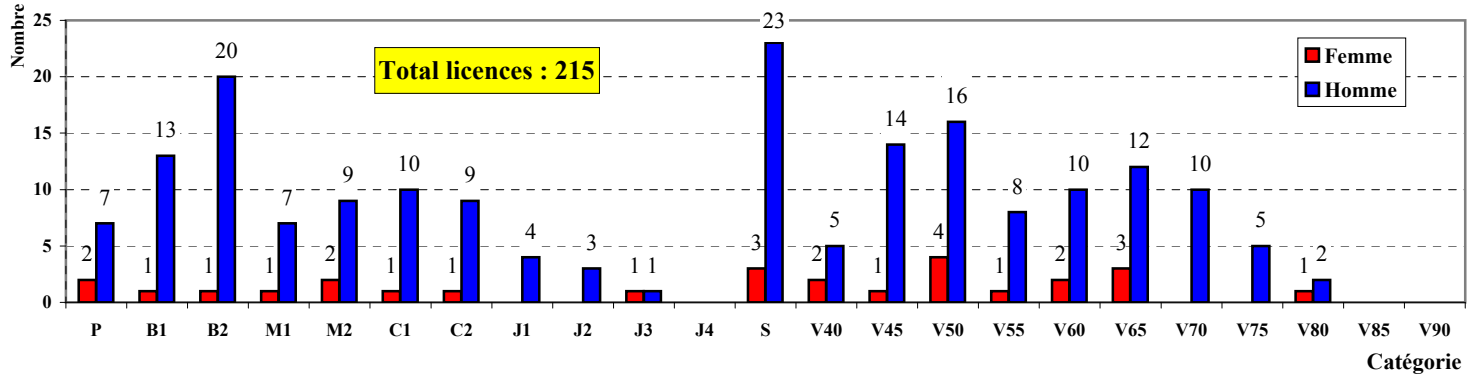

Calendrier des compétitions à venir

Saison: 2024 / 2025

Date		Organisme	Compétition	Observations
NOVEMBRE	vendredi 08	CD91	Championnat par équipes	Journée 4 - Phase 1
	samedi 09	LIGUE		
	lundi 11	CD91	Championnat de France Vétérans	
	jeudi 14	CD91	Coupe nationale vétéran	Limite J1 V1/V2/V3
	vendredi 15	CD91	Championnat par équipes	Journée 5 - Phase 1
	samedi 16	LIGUE		
	dimanche 17	CD91	Challenge Roger Lardeau	
	samedi 23	LIGUE	Critérium Fédéral	Tour 2
		CD91	Critérium Fédéral - Jeunes	
	dimanche 24	LIGUE	Critérium Fédéral	Tour 2
		CD91	Critérium Fédéral - Adultes	
	vendredi 29	CD91	Championnat par équipes	Journée 6 - Phase 1
	samedi 30	LIGUE		
		CD91	Jean Bruger	Journée 1
DECEMBRE	jeudi 05	CD91	Coupe nationale vétéran	Limite J2 Vl/V2/V3
	vendredi 06	LIGUE	Championnat de Paris	Journée 1
	dimanche 05	CD91	Challenge Marthe Chavernoz	Journée 1
	vendredi 13	LIGUE	Championnat par équipes	Journée 7 - Phase 1
	samedi 14	CD91		
		CD91	Jean Bruger	Journée 2
	jeudi 19	CD91	Coupe nationale vétéran	Limite J3 V1/V2/V3
	Congés scolaires du samedi 2l décembre au dimanche 05 janvier			
JANVIER	jeudi 09	CD91	Coupe nationale vétéran	Limite J4 V1/V2/V3
	.samedi 11	CD91	Critérium des clubs	Poussins Benjamins Minimes
	dimanche 12			Cadets - Juniors Seniors
	vendredi 17	CD91	Championnat par équipes	Journée 1 - Phase 2
	.samedi 18	LIGUE		
		CD91	Jean Bruger	Journée 3
	jeudi 23	CD91	Coupe nationale vétéran	Limite J5 V1/V2/V3
	.samedi 25	LIGUE	Critérium Fédéral	Tour 3
		CD91	Critérium Fédéral - Jeunes	
	dimanche 2ö	LIGUE	Critérium Fédéral	
		CD91	Critérium Fédéral - Adultes	
	vendredi 31	CD91	Championnat par équipes	Journée 2 - Phase 2
FÉVRIER	samedi 01	LIGUE	Championnat par equipes	Journée 2 - Phase 2
	dimanche 02	CD91	Coupe des jeunes (Interclubs)	
	lundi 03	CD91	Coupe de l'Essonne	Journée 1
	jeudi 06	CD91	Coupe nationale vétéran	Limite J6 Vl/V2/V3
	vendredi 07	LIGUE	Championnat de Paris	Journée 3
	Congés scolaires du samedi 15 février au dimanche09 mars			

Date		Organisme	Compétition	Observations
MARS	lundi 03	CD91	Coupe de l'Essonne	Journée 2
	jeudi 06	CD9 l	Coupe nationale vétéran	Limite matchs de classement Journée 3 - Phase 2
	vendredi 07	CD91	Championnat par équipes	
	samedi 08	LIGUE		
		CD91	Jean Bruger	Journée 4
	samedi 15	LIGUE	Critérium Fédéra1	Tour 4
		CD91	Critérium Fédéral - Jeunes	
	dimanche 1ô	LIGUE	Ci itérium Fédéral	
		CD91	Critérium Fédéral - Adultes	
	vendredi 21	LIGUE	Championnat de Pai is	Journée 4
	vendredi 28	CD91	Championnat pai équipes	Journée 4 - Phase 2
	samedi 29	LIGUE		
		CD91	Jean Bruger	Journée 5
	lunüi ñ1	CD91	Coupe de l'Essonne	Journée 3
AVRIL	vendredi 04	CD91	Championnat par équipes	Journée 5 - Phase 2
	samedi 05	LIGUE		
		CD91	Jean Bruger	Journée 6
	vendredi 1 1	LIGUE	Championnat de Paris	Journée 5
	Congés scolaires du samedi 19 avril au dimanche 04 mai			
	lundi 25	CD9 l	Coupe de l'Essonne	Journée 4
MAI	vendredi 02	CD91	Championnat par équipes	Journée 7 - Phase 2
	samedi 03	LIGUE		
		CD91	Jean Bruger	Journée 7
	vendredi l6	CD91	Championnat par équipes	Journée 7 Phase 2
	samedi 17	LIGUE		
	dimanche 18	CD91	Challenge Marthe Chavernoz	J 2 Draveil Savigny
	vendredi 23	LIGUE	Championnat de Paris	Journée 6
	lundi 26	CD91	Coupe ‹le l'Essonne	Journée 5
	vendredi 30	CD91	Championnat par équipes	Barrages / 1/4 finale
	samedi 31	CD91	Jean Bruger	Titre à Yerres
JUIN	dimanche 01	CD91	Championnat de l'Essonne Doubles	
	vendredi 06	LIGUE	Championnat de Paris	Journée 7
	samedi 07	CD91	Championnat de l'Essonne Simples	Poussin Benjamin Minime Cadet
	dimanche 08	CD91		Junior - Senior
	vendredi 13	LIGUE	Championnat de Paris	Finale
	samedi 14	CD91	Championnat par équipes à Yerres	Titres D2, D3, D4
	dimanche 15			Titres PR, Dl
	lundi 23	CD91	Coupe de l'Essonne	Limite Matchs de classement

Championnat de France par équipes FFTT

Calendrier et résultats - Saison 2024 / 2025 Phase 1

Masculin

Légende : **R** = échelon régional - **D** = échelon départemental - Les lettres sont suivies par le numéro de la division dans l'échelon
Exemple : R2 = échelon régional 2ème division - **PR** = échelon départemental division Pré régionale

Yerres 1 - R2 - Poule 1

Composition Poule		
1	**Yerres 01**	**91**
2	Meudon 01	92
3	Elancourt 03	78
4	Courbevoie 06	92
5	Jump 02	75
6	Montreuil 01	93
7	Ste Geneviève 01	91
8	Igny 03	91

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	1/8	sam-21-sept	Igny	Yerres	**V** 26/16 1er ex
2	7/1	sam-05-oct	Ste Geneviève	Ste Geneviève	**V** 25/17 1er ex
3	1/6	sam-19-oct	Montreuil	Yerres	**V** 27/11 1er ex
4	5/1	sam-09-nov	Jump	Jump	**V** 23/18 1er ex
5	1/4	sam-16-nov	Courbevoie	Yerres	**V** 23/19 1er ex
6	3/1	sam-30-nov	Élancourt	Élancourt	
7	1/2	sam-14-déc	Meudon	Yerres	

Yerres 2 - PR - Poule 4

Composition Poule	
1	Ris Orangis 1
2	St Pierre du Perray 1
3	Brunoy 1
4	Bondoufle 5
5	La Ville du Bois 1
6	**Yerres 2**
7	Viry Chatillon 2
8	Verrières le Buisson 1

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	3/6	ven-20-sept	Brunoy	Brunoy	**V** 24/18 1er ex
2	6/2	ven-04-oct	St Pierre du Perray	Yerres	**V** 23/16 1er ex
3	1/6	ven-18-oct	Ris Orangis	Ris Orangis	**N** 21/21 2ème
4	6/7	ven-08-nov	Viry Chatillon	Yerres	**D** 18/24 3ème ex
5	8/6	ven-15-nov	Verrières le Buisson	Verrières le Buisson	**V** 25/17 2ème
6	5/6	ven-29-nov	La Ville du Bois	La Ville du Bois	
7	6/4	ven-13-déc	Bondoufle	Yerres	

Yerres 3 - PR - Poule 2

Composition Poule	
1	Arpajon 1
2	Chilly Morangis 6
3	Viry Chatillon 1
4	Athis Mons 2
5	Igny 5
6	**Yerres 3**
7	Longjumeau 1
8	Val d'Orge 1

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	3/6	ven-20-sept	Viry Chatillon	Viry Chatillon	**D** 19/23 5ème ex
2	6/2	ven-04-oct	Chilly Morangis	Yerres	**D** 19/23 8ème
3	1/6	ven-18-oct	Arpajon	Arpajon	**V** 22/20 4ème ex
4	6/7	ven-08-nov	Longjumeau	Yerres	**D** 22/20 7ème ex
5	8/6	ven-15-nov	Val d'Orge	Val d'Orge	**D** 23/19 8ème
6	5/6	ven-29-nov	Igny	Igny	
7	6/4	ven-13-déc	Athis Mons	Yerres	

Yerres 4 - D1 - Poule 2

Composition Poule	
1	Ste Geneviève des Bois 4
2	Corbeil Essonnes 2
3	St Germain les Corbeil 2
4	Étréchy 3
5	Ormoy 1
6	**Yerres 4**
7	Breuillet 2
8	Brétigny 4

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	3/6	ven-20-sept	St Germain	St Germain	**D** 19/23 5ème ex
2	6/2	ven-04-oct	Corbeil Essonne	Yerres	**N** 21/21 6ème
3	1/6	ven-18-oct	Ste Geneviève	Ste Geneviève	**V** 23/19 5ème
4	6/7	ven-08-nov	Breuillet	Yerres	**V** 24/18 4ème ex
5	8/6	ven-15-nov	Btétigny	Brétigny	**N** 21/21 4ème
6	5/6	ven-29-nov	Ormoy	Ormoy	
7	6/4	ven-13-déc	Étréchy	Yerres	

Championnat de France par équipes FFTT

Masculin

Calendrier et résultats - Saison 2024 / 2025 Phase 1

Légende : **R** = échelon régional - **D** = échelon départemental - Les lettres sont suivies par le numéro de la division dans l'échelon
Exemple : R2 = échelon régional 2ème division - **PR** = échelon départemental division Pré régionale

Yerres 5 - D1 - Poule 1

Composition Poule	
1	Bures sur Yvette 1
2	Palaiseau 8
3	Longpont 1
4	Étréchy 2
5	**Yerres 5**
6	Corbbeil Essonne 4
7	La Ferté Allais 3
8	Ballancourt 1

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	4/5	ven-20-sept	Étréchy	Étréchy	**N** 21/21 3ème ex
2	5/3	ven-04-oct	Longpont	Yerres	**N** 21/21 4ème ex
3	2/5	ven-18-oct	Palaiseau	Palaiseau	**D** 18/24 6ème ex
4	5/1	ven-08-nov	Bures sur Yvette	Yerres	**D** 18/24 7ème
5	7/5	ven-15-nov	La ferté Allais	La ferté Allais	**D** 26/16 7ème
6	5/6	ven-29-nov	Corbeil	Yerres	
7	8/5	ven-13-déc	Ballancourt	Ballancourt	

Yerres 6 - D2 - Poule 2

Composition Poule	
1	Itteville 1
2	**Yerres 6**
3	Janville Lardy 4
4	Les Ulis 2
5	Longjumeau 3
6	Palaiseau 12
7	St Germain les Corbeil 3
8	Massy 2

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	2/7	ven-20-sept	St Germain	Yerres	**N** 21/21 3ème ex
2	6/2	ven-04-oct	Palaiseau	Palaiseau	**V** 23/19 1er ex
3	2/5	ven-18-oct	Longjumeau	Yerres	**V** 24/18 1er ex
4	4/2	ven-08-nov	Les Ulis	Les Ulis	**V** 22/20 1er
5	2/3	ven-15-nov	Janville Lardy	Yerres	**V** 27/15 1er
6	2/8	ven-29-nov	Massy	Yerres	
7	1/2	ven-13-déc	Itteville	Itteville	

Yerres 7 - D2 - Poule 5

Composition Poule	
1	Savigny 4
2	**Yerres 7**
3	Janville Lardy 3
4	Draveil 6
5	Montgeron 2
6	Palaiseau 9
7	Mennecy 3
8	Courcouronnes 1

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	2/7	ven-20-sept	Mennecy	Yerres	**D** 15/27 5ème ex
2	6/2	ven-04-oct	Palaiseau	Palaiseau	**D** 14/28 7ème ex
3	2/5	ven-18-oct	Montgeron	Yerres	**D** 17/25 8ème
4	4/2	ven-08-nov	Draveil	Draveil	**V** 22/20 6ème ex
5	2/3	ven-15-nov	Janville Lardy	Yerres	**D** 19/23 6ème ex
6	2/8	ven-29-nov	Courcouronnes	Yerres	
7	1/2	ven-13-déc	Savigny	Savigny	

Yerres 8 - D3 - Poule 4

Composition Poule	
1	Brétigny 9
2	**Yerres 8**
3	Breuillet 4
4	La Ville du Bois 3
5	Savigny 5
6	Étampes 4
7	Longpont 2
8	Bondoufle 8

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	2/7	ven-20-sept	Longpont	Yerres	**D** 18/24 5ème ex
2	6/2	ven-04-oct	Étampes	Étampes	**D** 15/27 6ème ex
3	2/5	ven-18-oct	Savigny	Yerres	**N** 21/21 6ème
4	4/2	ven-08-nov	La Ville du Bois	La Ville du Bois	**D** 18/24 6ème
5	2/3	ven-15-nov	Breuillet	Yerres	**V** 23/19 6ème
6	2/8	ven-29-nov	Bondoufle	Yerres	
7	1/2	ven-13-déc	Brétigny	Brétigny	

Championnat de France par équipes FFTT

Masculin

Calendrier et résultats - Saison 2024 / 2025 Phase 1

Légende : **R** = échelon régional - **D** = échelon départemental - Les lettres sont suivies par le numéro de la division dans l'échelon
Exemple : R2 = échelon régional 2ème division - **PR** = échelon départemental division Pré régionale

Yerres 9 - D3 - Poule 1

Composition Poule	
1	Le Plessis Pâté 3
2	Corbeil Essonne 6
3	Morsang 4
4	Dravril 7
5	Brétigny 8
6	**Yerres 9**
7	Vry Chatillon 6
8	Val d'Orge 3

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	3/6	ven-20-sept	Morsang	Morsang	**V**	26/16	1er ex
2	6/2	ven-04-oct	Corbeil	Yerres	**V**	25/17	1er ex
3	1/6	ven-18-oct	Le Plessis Pâté	Le Plassis Pâté	**V**	24/14	1er
4	6/7	ven-08-nov	Viry Chatillon	Yerres	**N**	21/21	1er ex
5	8/6	ven-15-nov	Val d'Orge	Val d'Orge	**V**	22/20	1er
6	5/6	ven-29-nov	Brétigny	Brétigny			
7	6/4	ven-13-déc	Draveil	Yerres			

Yerres 10 - D3 - Poule 2

Composition Poule	
1	Igny 9
2	Palaiseau 13
3	Viry Chatillon 5
4	Chevry II 5
5	Arpajon 4
6	**Yerres 10**
7	Saclay 1
8	Athis Mons 5

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	3/6	ven-20-sept	Viry Chatillon	Viry Chatillon	**D**	18/24	5ème ex
2	6/2	ven-04-oct	Palaiseau	Yerres	**N**	21/21	6ème ex
3	1/6	ven-18-oct	Igny	Igny	**D**	25/17	6ème
4	6/7	ven-08-nov	Saclay	Yerres	**D**	18/24	7ème ex
5	8/6	ven-15-nov	Athis Mons	Athis Mons	**D**	17/25	8ème
6	5/6	ven-29-nov	Arpajon	Arpajon			
7	6/4	ven-13-déc	ChevryII	Yerres			

Yerres 11 - D4 - Poule 5

Composition Poule	
1	Étampes 5
2	**Yerres 11**
3	
4	La Ville du Bis 4
5	Savigny 8
6	Milly Maisse 5
7	St Germain les Corbeil 4
8	Ballancourt 4

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	2/7	ven-20-sept	St Germain	Yerres	**D**	14/28	5ème ex
2	6/2	ven-04-oct	Milly Maisse	Milly Maisse	**D**	19/23	5ème ex
3	2/5	ven-18-oct	Savigny	Yerres	**D**	18/24	5ème ex
4	4/2	ven-08-nov	La Ville du Bois	La ville du Bois	**N**	21/21	5ème
5	2/3	ven-15-nov	Exempt				6ème ex
6	2/8	ven-29-nov	Ballancourt	Yerres			
7	1/2	ven-13-déc	Étampes	Étampes			

Yerres 12 - D4 - Poule 6

Composition Poule	
1	Igny 11
2	**Yerres 12**
3	Brunoy 4
4	Les Ulis 3
5	Bures sur Yvette 4
6	
7	Longpont 3
8	Val d'Orge 4

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	2/7	ven-20-sept	Longpont	Yerres	**V**	23/19	1er ex
2	6/2	ven-04-oct	Exempt				3ème ex
3	2/5	ven-18-oct	Bures sur Yvette	Yerres	**V**	22/20	2ème
4	4/2	ven-08-nov	Les Ulis	Les Ulis	**D**	18/24	3ème
5	2/3	ven-15-nov	Brunoy	Yerres	**V**	25/17	3ème
6	2/8	ven-29-nov	Val d'Orge	Yerres			
7	1/2	ven-13-déc	Igny	Igny			

Championnat de France par équipes FFTT

Féminin

Calendrier et résultats - Saison 2024 / 2025 Phase 1

Brunoy / Yerres 1 - PR - Poule1

Composition Poule	
1	Corbeil 2
2	Savigny 1
3	Draveil 1
4	St Michel 1
5	Palaiseau 2
6	Draveil 2
7	Savigny 2
8	**Brunoy / Yerres 1**

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres
1	1/8	sam-21-sept	Corbeil	Corbeil	**D** 11/19 5ème ex
2	8/4	sam-05-oct	St Miche	Brunoy	**N** 15/15 5ème ex
3	8/7	sam-19-oct	Savigny 2	Brunoy	**D** 13/17 7ème
4	3/8	sam-09-nov	Draveil 1	Draveil	**D** 10/20 7ème ex
5	8/6	sam-16-nov	Draveil 2	Brunoy	**V** 17/13 6ème
6	2/8	sam-30-nov	Savigny 1	Savigny	
7	8/5	sam-14-déc	Palaiseau	Brunoy	

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Résultats du Fédéral Vétérans

Le fédéral Vétérans s'est déroulé les 26 et 27 novembre à Longlaville, ville en Meurthe et Moselle.

Le club qui est également affilié à cette Fédération, avait 7 participants :

- 3 Féminines : Cécile Lambert, Michelle Roth, Nathalie Oury
- 4 messieurs : Christian Husson, François Callard, Bruno Vernet, Olivier Lafond

Épreuve	Catégorie	Participant(e)	Clt	Résultat
Simple dames	NC - V1, V2, V3, V4	Cécile Lambert	NC	2ème
	5ème série - V1, V2, V3, V4	Michèle Roth	75	3ème
Simple messieurs	5ème série - V3, V4	Christian Husson	85	9ème
		François Callard	85	14ème
	4ème série - V2	Olivier Lafond	70	17ème
	4ème série - V3, V4	Bruno Vernet	70	5ème
Double dames	NC	Cécile Lambert Nathalie Houry	NC	1ère
	5ème série	Michèle Roth Marie Christine Ravier (Champigny)	75 85	1ère
Double messieurs	5ème série	François Callard Gilles Esnault (Le Gouill (29))	85 80	5ème
	4ème série	Bruno Vernet Olivier Lafont	70 70	9ème
	3ème série	Christina Husson Rondanini Vincent (Cheminots de l'Est (75))	85 40	5ème
Double mixte	5ème série	Cécile Lambert Chrisrian Husson	NC 85	3ème
		Nathalie Houri François Callard	NC 85	5ème
	4ème série	Michèle Roth Olivier Lafond	75 70	3ème

Liens Tennis de Table

Curseur sur le lien; Touche Ctrl maintenue + clic ouvre le site

Le club de Yerres	AYTT ASSOCIATION YERRES TENNIS DE TABLE	**https://www.aytt-yerres.com/** ***Dans le bandeau de la page d'accueil, cliquer sur l'icône ci-contre pour ouvrir la page Facebook du club***
La Fédération	FFTT Fédération Française de Tennis de Table	**https://www.fftt.com/site/**
La ligue Île de France	IDF Ligue Tennis de Table	**https://www.fftt-idf.com/**
Le Comité départemental Essonne	CDTTE Comité Départemental Tennis de Table Essonne	**https://cdtt91.fr/**
La FSGT Val de Marne	FSGT Fédération Sportive et Gymnique du Travail	**http://www.fsgt94.org/**